



Le tambour de Villy



Janvier 2017

*Meilleurs vœux à toutes et à tous
pour cette nouvelle année 2017*

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Etat civil

Infos diverses et pratiques

Personnel - Travaux - Budget

Situation budgétaire - Finance

Galette des rois

14 juillet

ADMR

Inondations

Evénements sportifs

Chasse

Tri sélectif

Coup de projecteur

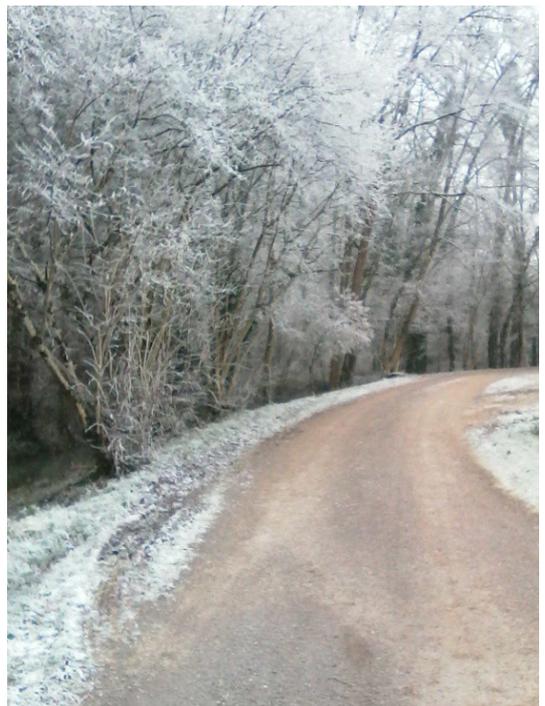
Pluviométrie

Revue de presse

Comptes rendus de conseil municipal



Orage de grêle du 13 mai 2016



Les bords givrés du rû le 31 décembre 2016

LE MOT DU MAIRE

L'année 2017 sera-t-elle comme le chantait Guy Béart en 1968, l'année du grand chambardement ?

Au niveau national, nous serons concernés par l'élection présidentielle les 23 avril et 7 mai prochains, et le mois suivant ce seront les élections législatives, les 11 et 18 juin. Certains auront peut-être une idée derrière la tête avec cette dernière date ? Mais pour d'autres ce sera plutôt le chamboule tout.

Plus près de nous, la Communauté de Commune du Pays Chablisien deviendra Chablis, Villages et Terroirs. En effet ce 1^{er} janvier, Cure Yonne du pays vermentonnais viendra nous rejoindre. Il y aura donc un nouveau président et de nouveaux vice-présidents. Notre président actuel a chanté par monts et par vaux qu'il ne serait pas le président de la nouvelle communauté de communes. Il y aura beaucoup de travail, avec toutes les fusions obligatoires annoncées des différents syndicats d'ici 2020. Mais, mes dernières informations me laissent à penser qu'il n'en restera pas là, agissant selon un sous-marin entre deux eaux, lançant des torpilles pour décourager les bonnes volontés venues de l'extérieur du chablisien. Pensant peut-être comme les Grecs de l'antiquité, qui croyaient que Delphes était le centre du monde, en serait-il de même pour Chablis ? Tout en sachant que le mot Chablis a toujours une bonne résonance, partout dans le monde, quand il est prononcé à l'étranger, et qu'il est de grande notoriété.

Pas de grandes promesses pour notre modeste commune de Villy, nos différentes dotations continuent de baisser (de 14000 à moins de 3000 euros), et nos dépenses obligatoires, elles, continuent d'augmenter (de 0 à plus de 10000 euros). Si l'on veut continuer d'exister, il n'y a guère, malheureusement, que l'impôt pour assurer des rentrées suffisantes. Nos taux d'imposition, et les moyennes départementale et nationale :

Taxes	VILLY	Moyenne Yonne	Moyenne nationale
Habitation	15.98 %	23.20 %	23.95 %
Foncier bâti	11.19 %	20.37 %	20.20 %
Foncier non bâti	24.98 %	45.36 %	48.53 %

C'est toujours ennuyeux, mais les autorités nous répètent qu'il y a de la marge, comparé à la moyenne départementale, et que 10% d'augmentation, ce seraient 8000 euros de plus dans la caisse communale.

En ce début d'année, notre devise nationale : Liberté, Egalité, Fraternité est toujours d'actualité, et on peut y ajouter, solidarité, encore un mot dont le sens est bien souvent oublié. Mais n'omettons pas la santé pour toutes les Villacoises et tous les Villacois.

Jean Marie FROMONOT

ETAT CIVIL



Bienvenue aux nouveaux arrivants :

Hélène BARTHELEMY et son fils

1 rue St Etienne

La municipalité est heureuse de les accueillir et leur souhaite une existence paisible, agréable et conviviale au sein de notre modeste communauté.

Nous les informons que la galette des rois offerte par la municipalité en début d'année est un bon moyen pour que nouveaux et anciens fassent connaissance.

Naissances

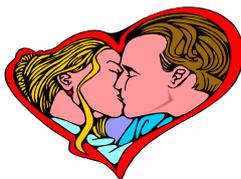


Abel BACHELIER le 28 mai 2016, 3, rue St Etienne

Kloé REIGNERY le 20 août 2016, 3, rue de la Gilberde

Bienvenue à ces jeunes villacois à qui nous souhaitons une longue et heureuse existence dans notre village

Mariage



Florence HEDOT et Joël TUPINIER le 21 décembre 2016

Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés.

Décès



Raymond BACHELIER le 19 mai 2016

Conseiller municipal de 1965 à 2001

INFOS DIVERSES ET PRATIQUES

Permanence de la Mairie
Le Vendredi de 13 à 18 heures

Secrétariat

Passeport :

Seule la mairie de Chablis est habilitée. Se présenter aux heures d'ouverture muni des pièces suivantes :

- * le passeport périmé
- * une carte d'identité en cours de validité
- * un timbre fiscal de 88 €
- 2 photos aux normes en vigueur
- * un justificatif de domicile

Le dépôt du dossier et le retrait du passeport doivent être effectués par le demandeur.

A compter du 1^{er} janvier 2017, pour les cartes d'identité, la mairie compétente la plus proche sera Chablis.



Ordures ménagères : mardi matin

Déchetterie



Maligny

Lundi et mardi de 8h 30 à 12h 00

Mercredi et jeudi de 13h 30 à 17h 00

Vendredi et samedi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 00

Chablis

Lundi et mardi de 13h 30 à 17h 00

Mercredi et jeudi de 8h 30 à 12h 00

Vendredi et samedi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 00

Pour obtenir une carte, se présenter sur place avec un justificatif de domicile (facture EDF par exemple)

Point propreté



Respectez et faites respecter cet endroit qui n'est destiné qu'à recevoir des déchets de tri sélectif, et qui ne doit pas être confondu avec un dépôt d'ordures. Tout contrevenant s'expose à des poursuites.

Site Internet

<http://www.mairie-villy-89.com/>

Page Facebook : <fb.me/Mairiedevilly>

Communication



Afin de vous avertir par la voie informatique d'événements inhabituels (balayeuse, ramassage ordures décalé, relevés de compteurs, coupures de courant...) la mairie souhaiterait constituer un carnet d'adresses électronique. Merci de communiquer, si vous le souhaitez, vos coordonnées au secrétariat.
(mairie-villy@wanadoo.fr)

Energie



Compteurs Linky : Méfiez vous des arnaqueurs !

Dans l'Yonne, la mise en place de ces appareils ne se fera pas avant le second semestre 2017.

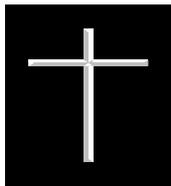
Un courrier sera adressé par Enedis aux usagers concernés entre 30 et 45 jours avant le mois de pose.

Toute personne se présentant à votre domicile en dehors de ce processus est un fraudeur.

Saint Vincent

Le 21 janvier 2017, La St Vincent locale se déroulera au village à partir de 10h à l'église.

Cimetière



Le délai de remise en état des sépultures, dans le but est de rendre ce lieu de recueillement et de souvenir le plus propre et le mieux entretenu possible, est arrivé à expiration en novembre 2016.

Un état des lieux sera effectué courant 2017 pour prise de décisions.

Prêt de mobilier communal



Il est possible, sous certaines conditions, de prêter tables et chaises aux habitants de la commune. S'adresser au Maire ou aux adjoints.

Eau potable



Au 21 octobre 2016, le taux de nitrate était de 13,5 mg/l (analyses ARS) pour 50 admis (femmes enceintes et nourrissons)

Cinéma

Une fois par mois le cinéma itinérant « *Panoramic* » projette des films récents en numérique au foyer communal de Chablis ; 5,50 € la place.

Une affiche dans le panneau municipal vous informera de la date et du titre des séances programmées.

Assainissement

De nombreux objets de toutes sortes et pour le moins hétéroclites sont régulièrement retirés des stations de refoulement ou d'épuration, conduisant à la mise en défaut, voire à la panne des installations.

Les produits chimiques et/ou serviettes de toute nature, par exemple, ne doivent en aucun cas emprunter le réseau des eaux usées.

Chiens errants



Il est rappelé que la divagation des animaux, notamment des chiens, est interdite et passible d'amende.

Il ne s'agit pas de sanctionner aveuglément, mais de faire en sorte que les promeneurs ou personnes se trouvant dans les rues puissent se sentir en sécurité, ce qui n'est pas le cas dans ce genre de situation.

Un arrêté municipal prévoit que les autorités compétentes prennent les dispositions nécessaires auprès des chiens dangereux.

Caveau municipal

Location réservée aux habitants de Villy
Tarifs : jour en semaine ou week-end : 100 €
Caution : 200 €

Balayeuse



Les trottoirs et caniveaux doivent être totalement libres pour permettre un nettoyage complet des rues.

Les riverains, suffisamment prévenus à l'avance, sont priés de retirer leurs véhicules aux heures indiquées, afin d'éviter toute relance de dernière minute.

PERSONNEL COMMUNAL

SECRETARIAT

Notre secrétaire en titre, **Nathalie CHAILLOUX**, en congé maternité, a donné naissance à une petite Emilie le 22 novembre 2016.

Tous nos vœux de bonheur aux parents et leur fille, ainsi qu'à toute la famille.

Afin de pallier l'absence de Nathalie, **Marceline LEGENDRE** assurera le remplacement jusqu' à fin février 2017, minimum.



Marceline LEGENDRE

Durant cette période, le secrétariat sera ouvert au public le MARDI de 13 A 18 HEURES.

RECENSEMENT

Marceline LEGENDRE, agent recenseur pour notre commune, passera dans vos foyers à partir du 17 janvier 2017.

Merci de lui réserver le meilleur accueil possible.



TRAVAUX

Stationnement : Rue St Etienne pour voitures et bus scolaires

Fossés : Une partie du chemin de Seignelay et le chemin de Beines ont été curés

Voirie : Les rues Tant Qu'un Quart, Traversière et Marie Adeline feront, si possible, l'objet d'une inscription aux prochains budgets.

Prévention des risques

Le ruissellement des eaux pluviales nécessite l'implantation de bacs de rétention pour ralentir les eaux en provenance du chemin de Seignelay. Les pistes de remembrement à l'étude s'avèrent compliquées.

BUDGET

En 2016, le budget de fonctionnement s'élevait à **120 214 €**

Et l'investissement à **85 053 €**, principalement consacré aux chemins et fossés.

Les taux des 4 taxes restent identiques à 2015, soit :

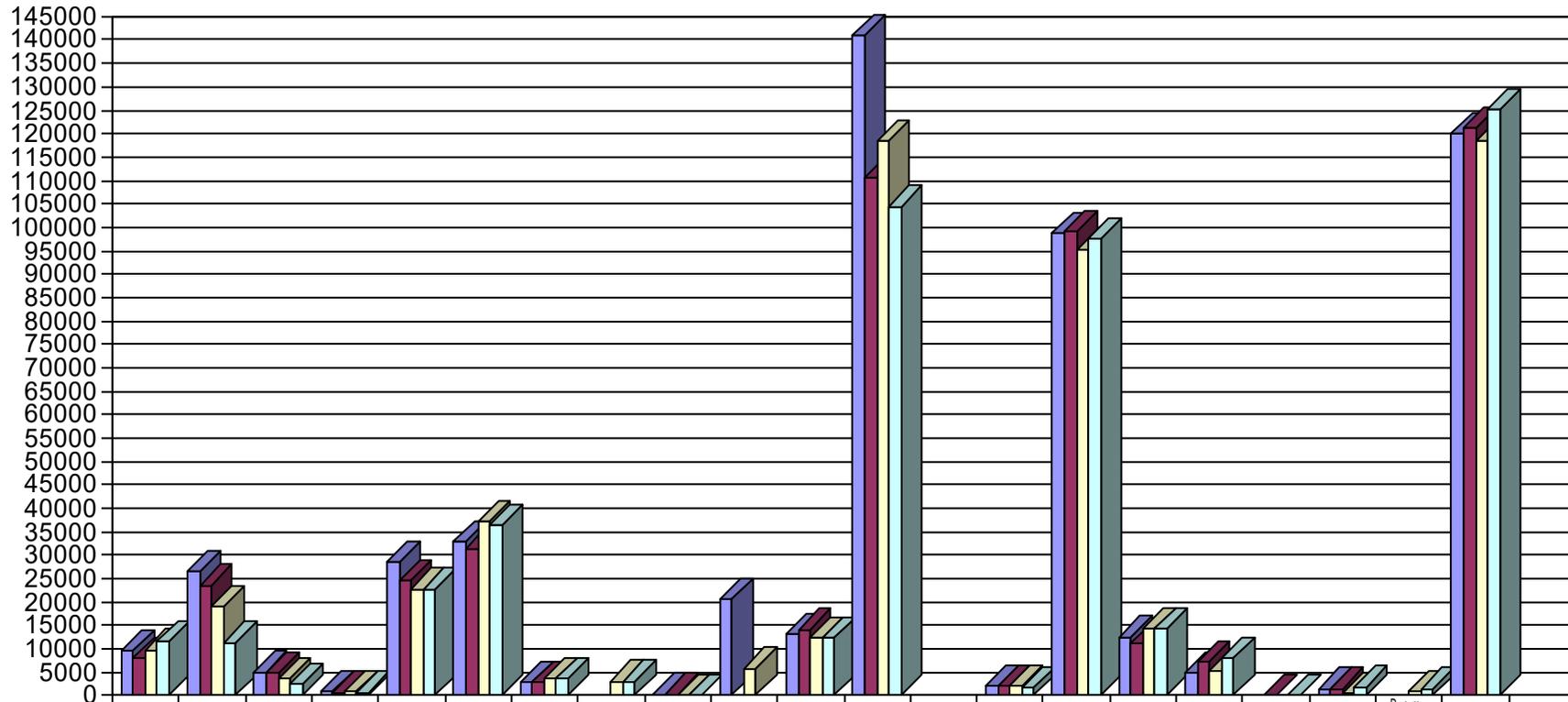
Taxe d'habitation	15,98 %
Foncier bâti	11,19 %
Foncier non bâti	24,98 %
CFE (ex taxe prof.)	17,75 %

Le montant de ces taxes peut malgré tout augmenter si la base d'imposition est réévaluée par les services fiscaux, paramètre que la mairie ne maîtrise pas.

A compter de 2017, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TOEM), assise sur le foncier non bâti, passera de 11,5 à 12 %.

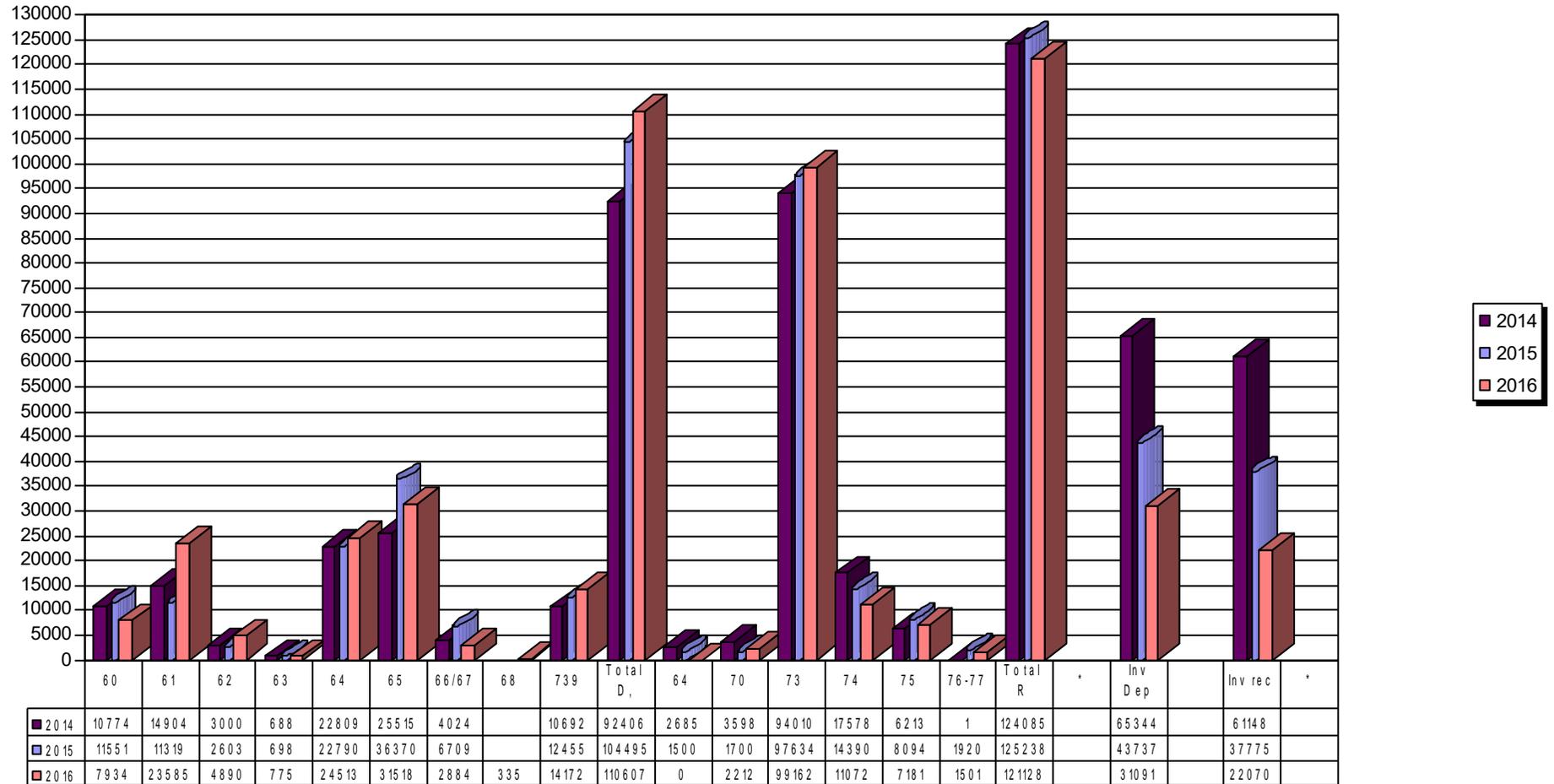
BUDGETS 2015/2016

FUNCTIONNEMENT

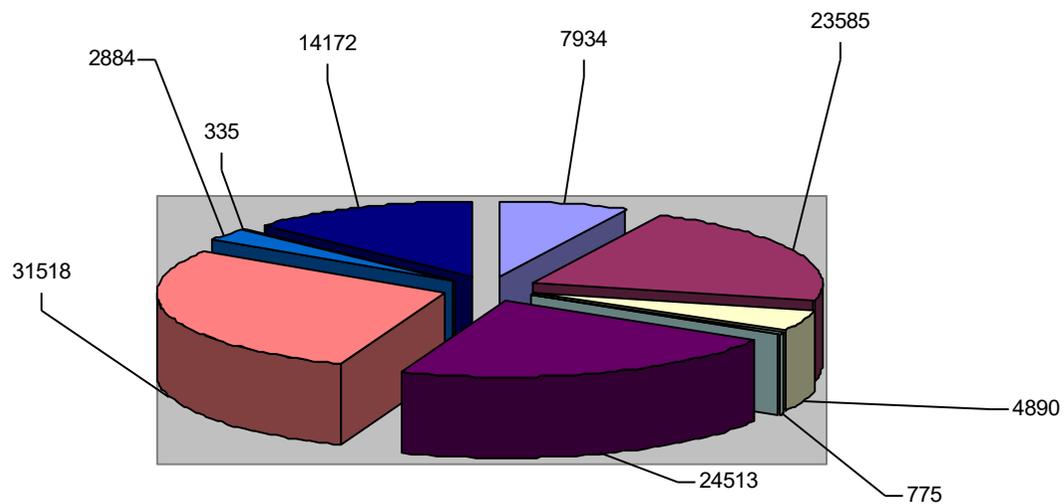


	60	61	62	63	64	65	66	67	68	Virt Invest	Prélev GIR	Total	*	70	73	74	75	76	77	Rem S, S le 64	Total	*
Budget Primatif 2016	9665	26600	5123	900	28650	32888	3000		335	20743	13053	140957		2050	98847	12594	5000		1500		119991	
Réalisé 2016	7934	23585	4890	775	24513	31518	2884		335		14172	110607		2212	99162	11072	7181	1	1500		121128	
Budget Primatif 2015	9800	19010	3800	1000	22800	37115	3640	3070	0	5874	12455	118564		2050	95090	14390	5400		634	1000	118564	
Réalisé 2015	11551	11319	2603	698	22790	36370	3639	3070	0		12455	104495		1700	97634	14390	8094	1	1919	1500	125238	

EVOLUTION DEPENSES-RECETTES

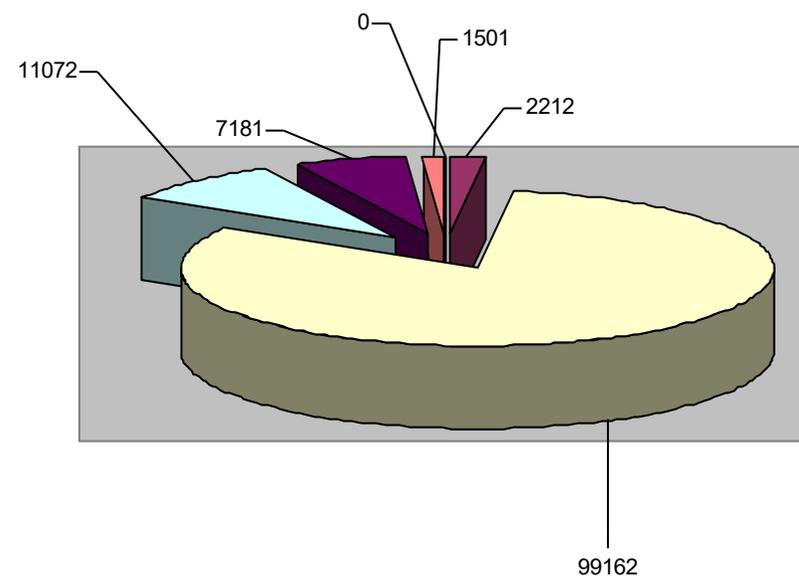


DEPENSES 2016



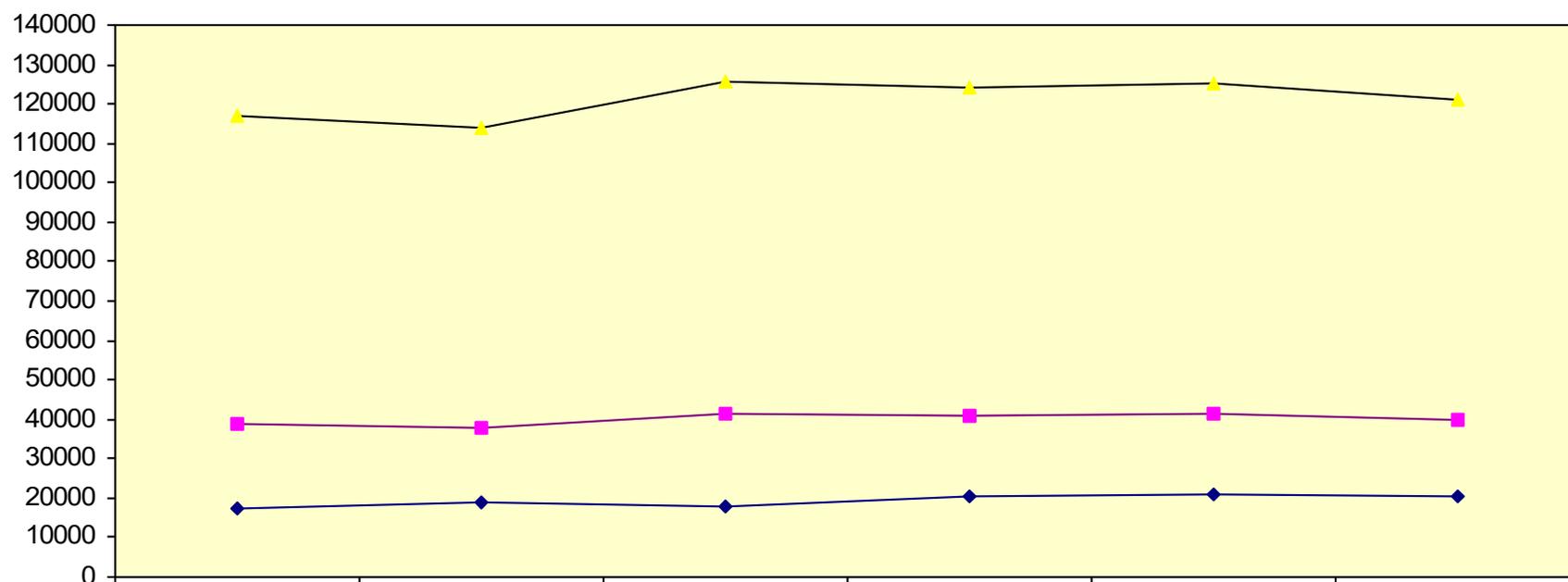
60 - Achats	61 - Charges serv, ext,	62 - Autres charges
63 - Impôts et taxes	64 - Salaires et charges	65 - Autres charges de gestion
66 - Intérêts emprunts	68 - amortis	739 GIR

RECETTES 2016



64 Remb s/salaires	70 -Recettes de nos activités	73 - Nos contributions
74 - Aides de l'Etat	75 - Autres produits	76/77

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE



	REALISE 2011	REALISE 2012	REALISE 2013	REALISE 2014	REALISE 2015	REALISE 2016
◆ REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	17494	19092	17785	20369	21017	20357
■ ENDETTEMENT MAXI AUTORISE	38700	37645	41470	40936	41316	39960
▲ RECETTES	116780	114075	125669	124085	125238	121128

Vœux du Maire - Galette des rois

15 janvier 2016

La tradition voulant que l'on se souhaite une bonne année et une bonne santé dans le courant du mois de janvier permet aux habitants de se retrouver autour du maire et des élus pour recevoir les bons vœux. C'est l'occasion de faire le point sur les dossiers encours, qu'ils soient communaux, intercommunaux, régionaux ou nationaux.

Après avoir fait un tour d'horizon de la situation politico-économique du pays, des événements tragiques de la fin 2015, le Maire adressé un tableau pour le moins sombre des conséquences de la loi NOTRe qui conduit au regroupement des différentes collectivités.

Fort de ce constat, il annonce que l'équipe municipale réalisera le maximum de travaux dans le village avant de se faire avaler par une commune nouvelle.

Réfection des rues du village et des chemins, réalisation d'un bassin de rétention pour collecter les eaux pluviales constitueront les principaux investissements dans les années à venir.

Après avoir rappelé la devise de la république et souhaité une bonne et heureuse année aux 35 personnes présentes, il a invité l'assistance à lever le verre de l'amitié et à déguster une part de galette.



14 JUILLET

Afin d'assurer la pérennité des festivités du 14 Juillet, nous avons souhaité renouveler l'expérience de 2015.

C'est ainsi, après le vin d'honneur offert par la municipalité, qu'environ 20 irréductibles villacois se sont retrouvés dans le caveau communal pour partager les différentes victuailles et boissons tirées du panier.

Nous avons pu apprécier les spécialités de chacun ainsi que les bonnes bouteilles sorties de derrière les fagots. Ce fut un agréable après midi, très convivial.

Un seul regret, le manque de participants, pourtant c'est l'occasion de se rencontrer, de faire connaissance avec les nouveaux habitants du village.

Il ne faut pas appréhender ce genre de formule, chacun apporte ce qu'il veut, personne n'est jugé, tout se fait dans la simplicité.

Alors c'est d'accord, à l'occasion du 14 juillet prochain, venez nous rejoindre nous vous accueillerons à bras ouverts.



Un nouveau site internet pour l'ADMR !



Depuis le 1^{er} novembre, le nouveau site de l'ADMR est en ligne. Plus attrayant, plus moderne et avec la possibilité pour le public de faire une demande de devis en ligne, de remplir un formulaire pour devenir bénévole ou de déposer une candidature.

Pour plus d'infos et pour vous faciliter la vie au quotidien, n'hésitez pas à vous rendre sur : www.admr.org et laissez-vous guider !

Nous vous rappelons que l'ADMR s'adresse à tous : familles, célibataires, actifs, retraités, handicapés et qu'elle est le 1^{er} réseau français des services à la personne.

- Maintien à domicile des personnes fragilisées
- Aide aux familles (naissance, grossesse,...), aux personnes handicapées,
- Ménage, repassage, entretien du linge,
- Préparation des repas, courses,
- Transports accompagnés,
- Garde d'enfants à domicile,
- Service de téléassistance FILIEN 24h/24 et 7 jours/7.

Tous les services de l'ADMR permettent une réduction d'impôts égale à 50 % des sommes restant à charge.



Maison des services ADMR de LIGNY LE CHATEL

3 Bis Grande Rue LIGNY LE CHATEL

03 86 98 01 41 mdsligny@fedes9.admr.org

Permanences : lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi de 9h à 12h30 et de 13h à 16 h

Référente pour Villy Jacqueline FROMONOT tel 03 86 47 41 17

Référente Téléassistance : Mireille BONNET tel 03 86 47 47 44

souhaite un devis pour :

<input type="checkbox"/> Ménage /repassage	<input type="checkbox"/> Bricolage / jardi
<input type="checkbox"/> Garde d'enfants	<input type="checkbox"/> Aide aux séni
<input type="checkbox"/> Aide aux personnes handicapées	<input type="checkbox"/> Livraison de re
<input type="checkbox"/> Autre	<input type="checkbox"/> Téléassistance

Prénom _____

Nom * _____

Adresse (lieu d'intervention) * _____ Téléphone _____

Email * _____

Autre demande / précisions _____

Merci d'indiquer le moyen par lequel vous souhaitez être contacté :

Téléphone Email

Envoyer la demande

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont transmises aux structures ADMR concernées. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations relatives à votre dossier. Vous pouvez également vous adresser à la Maison des services ADMR 184 A, rue du Faubourg Saint-Denis 75018 Paris. Pour en savoir plus [cliquez ici \(mentions légales\)](#)

INTEMPERIES

2016 aura été, c'est incontestable, une année noire pour notre région, ses habitants et leur demeure, son agriculture, sa viticulture, et par voie de conséquence, son économie locale.

En cause une météo catastrophique sans précédent : gelées du mois d'avril, grêle du mois de mai, mildiou, oïdium, etc. bref un cumul de sinistres pour le moins exceptionnel en terme de calamités climatiques.

Du jamais vu de mémoire de vigneron, et à ne jamais revoir, surtout !

Villy n'a pas échappé à ces caprices météorologiques, mais à une moins grande échelle que certaines communes voisines.

La configuration de notre village est telle que dès qu'il y a un orage, les rues se transforment aussitôt en torrents, ravinant tout sur leur passage

Ce qui fut le cas le 13 mai dernier, date où un terrible orage de grêle s'est abattu sur notre commune avec une rare violence, comme si le ciel nous tombait sur la tête !



Cette triste expérience a permis de démontrer l'efficacité des bacs de rétention du vieux chemin de Lignorelles qui ont pleinement rempli leur rôle, mais aussi la nécessité d'en créer d'autres dans le secteur de la Corniotte, projet qui s'avère compromis, en raison de difficultés rencontrées pour remembrer des parcelles.

VILLY, THEATRE D'EVENEMENTS SPORTIFS

En 2016, deux épreuves cyclistes, une course pédestre, un rallye auto et une randonnée « gourmande » ont traversé notre commune,

Le 24 avril, quelques 500 marcheurs de tous horizons ont parcouru une partie du finage et des rues entre deux arrêts buffet. Ils participaient à la balade gourmande organisée par l'association « *Chablis Bouge son cru* »



Le 17 juin, le circuit icaunais organisé par le Comité Cycliste de l'Yonne, en partie subventionné par la Communauté de Communes du Chablisien, traversait tous les villages de cette collectivité. A Villy, le passage délicat se situait au carrefour de la route de La Chapelle/ Sous Mont Sabot.



Le 21 juin, la course pédestre Pontigny/Chablis foulait le même carrefour, pendant que le rallye auto se disputait sur les chemins du vignoble villacois.



Le 4 septembre, Maligny patronnait son grand prix en partenariat avec le VCA (Velo Club Auxerrois). Le carrefour précité faisait partie du circuit.



CHASSE COMMUNALE

La chasse à VILLY constitue une exception dans le département de l'Yonne, de par son mode de fonctionnement.

En effet, VILLY est la seule commune qui est gérée par le conseil municipal, avec le maire comme président, chargé de faire appliquer le règlement et assurer les responsabilités administratives.

Depuis le début de la campagne 2016-2017, le maire a donné délégation à un responsable de chasse, en la personne de Brigitte Di-Blas garante du respect de bonne conduite des chasseurs sur le terrain, elle a rédigé avec le maire un nouveau règlement. Ce document a été présenté aux actionnaires qui l'ont signé à l'occasion d'une réunion d'avant ouverture.

Outre les mesures élémentaires de sécurité, les principales dispositions de ce règlement susceptibles d'intéresser la population sont les suivantes :

- Ouverture de début octobre (après vendanges) à fin février
- Chasse en plaine le dimanche et jours fériés aux horaires fixés par arrêté préfectoral
- Chasse au gros gibier en battue le samedi
- Tir interdit à moins de 100 m de toute construction du village ou de sa périphérie

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à la mairie ou auprès Brigitte Di-Blas.



Tri des emballages : on vous simplifie la vie !



Depuis le 15 juin dernier dans votre commune, vous pouvez déposer tous vos emballages dans les différents bacs de tri. La nouveauté : tous les emballages plastiques sont maintenant recyclés et valorisés.

Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri avec les emballages en métal, en carton et les briques alimentaires. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

Qui est concerné ?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Votre commune fait partie des premières à participer au projet piloté par Eco-Emballages. Vos proches qui habitent dans des communes qui ne font pas partie de la Communauté de Communes du Pays Chablisien ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

Et en pratique ?

Les nouvelles consignes de tri dans la commune remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider :

- 1) C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri !
- 2) Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3) Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

A recycler :

Dans le bac emballages jaune : emballages en métal, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception ! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en verre.

Dans le conteneur à papiers : tous les papiers.

A partir du 15 juin 2016, plus de doute : tous les emballages se trient !

Coup de projecteur

1^{er} janvier 2014 - 31 décembre 2016 : Naissance et mort d'une communauté de communes

1^{er} janvier 2014 : dissolution de la CCVS (Communauté de Communes de la Vallée du Serein) regroupant 11 communes, et création de la CCPC (Communauté de Communes en Pays Chablisien) totalisant 25 communes.

L'enjeu de base consistait en l'harmonisation des modes de fonctionnement sur les deux ex territoires (fiscalité, tourisme, ramassage des ordures, eau potable, assainissement ...) afin d'obtenir une homogénéité de traitement pour la population concernée.

Or, une telle mise en place nécessite un laps de temps beaucoup plus long que trois petites années, surtout quand on sait que certains baux d'affermage signés avec des entreprises étaient en cours de validité, et que trancher en faveur d'une politique en régie ou en affermage s'avérait très délicat.

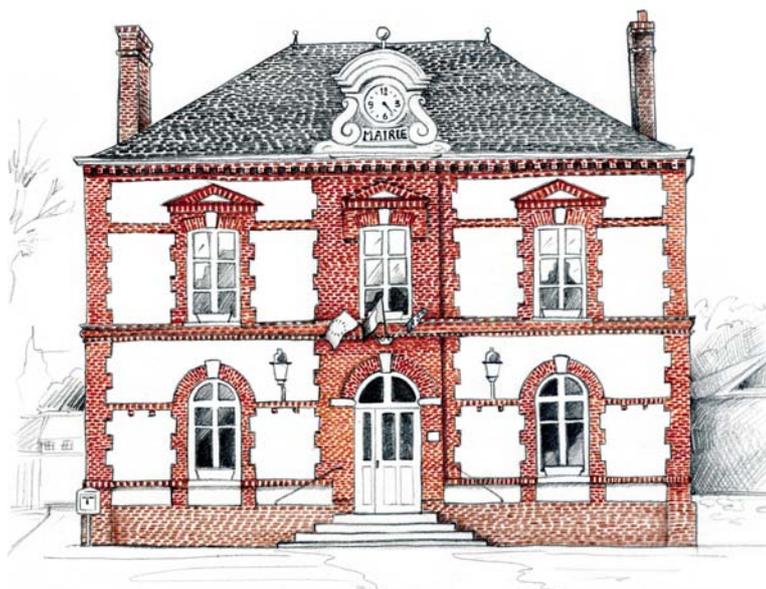
Résultat : au 31 décembre 2016, les deux systèmes cohabitent, la taxe des ordures ménagères augmente pour l'ex CCVS et diminue pour l'ex CCC (Cté de Communes du Chablisien) et au **1^{er} janvier 2017**, en application de la loi NOTRe, on élargit le périmètre en y ajoutant Entre Cure et Yonne (Vermentonnais) pour créer la CC du **Chablis Villages et Terroirs**, une entité de 37 communes forte de 15 000 habitants.

Une assemblée constituante se tiendra le 16 janvier 2017, avec élection du président et de 9 vice présidents chapeautant chacun une commission (finances, environnement, travaux, tourisme, enfance, personnel, périscolaire, vie locale, communication)

Des compétences qui vont recouvrir un territoire s'étalant de Rouvray jusqu'aux portes d'Arcy sur Cure !

Chaque commune sera représentée au minimum par un délégué titulaire, avec un suppléant qui ne pourra plus assister aux séances de conseil communautaire, faute de place (sauf en cas de remplacement de son titulaire), mais dont l'apport sera bien utile pour remplir les commissions !

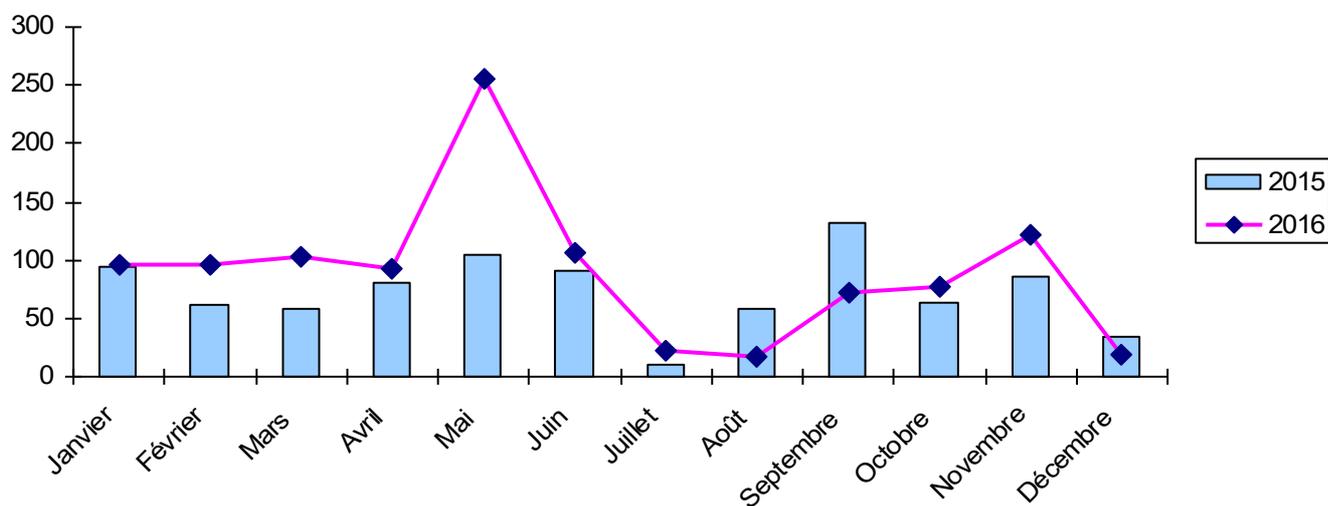
Quant à l'harmonisation des pratiques et la proximité des services envers la population...



PLUVIOMETRIE à VILLY

En millimètres

	2016		2015		Ecart
	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres
JANVIER	96.5	15	95	14	+ 1.5
FEVRIER	95.5	18	61	10	+ 34.5
MARS	102	15	57.5	8	+ 44.5
AVRIL	92	13	81	7	+ 11
MAI	255	15	104	12	+ 151
JUIN	106	14	41	6	+ 65
JUILLET	21.5	4	11	4	+ 10.5
AOUT	18	5	58	8	- 40
SEPTEMBRE	72	8	132	10	- 60
OCTOBRE	77	9	63	8	+ 14
NOVEMBRE	122.5	16	85.5	12	+ 37
DECEMBRE	19	4	35	7	- 16
TOTAL	1077	136	824	106	+ 253



VILLY

Du kimméridgien au sable du Touquet

Le dimanche 31 janvier, François Bachelier, un vigneron habitant Villy, enfourchera sa Husqvarna 250 cm³ et sera, pour la 2^e année consécutive, sur la ligne de départ du très mythique Enduro du Touquet.

Depuis son plus jeune âge, François Bachelier est un passionné de moto : « Il faut que ça fasse du bruit et que ça roule. Les champs alentour étaient mes premiers terrains de jeux, dès la sortie de l'école, explique-t-il. Puis, mon oncle a aménagé une piste pour que l'on puisse s'amuser avec nos mobylettes. Nous y allions souvent avec les copains, après l'école. »

« Aventure grandiose et difficile »

De là au motocross, il n'y a qu'un pas. Il est franchi à 16 ans : « J'ai participé aux courses de motocross pendant une quinzaine d'années mais il n'était pas facile de concilier les compétitions avec le travail de vigneron et le sta-



VIGNERON. Les deux passions de François Bachelier : la vigne et la moto.

tut de père de famille. »

Depuis, la piste des débuts est devenue un terrain officiel de moto-croos avant d'être aujourd'hui homologuée pour les entraînements. Mais François Bachelier est rangé des motos... Tout au moins le croit-il, car il suit assidument les compétitions et notamment l'Enduro du Touquet.

« Je m'étais lié d'amitié avec Thierry Traccan, ré-

dacteur en chef de moto revue. C'est lui qui, l'année dernière, m'a embarqué dans cette aventure grandiose, sensation forte assurée, où l'on a la chance de côtoyer, parmi les 1.200 concurrents, de véritables champions... Mais une aventure difficile qui demande une bonne condition physique et beaucoup d'entraînement », précise celui qui, licencié au club Moto sports natu-

re de Sougères-sous-Sinotte, s'est remis à l'ouvrage.

Il parle avec enthousiasme de cette épreuve et remercie son ami de la lui avoir fait connaître de l'intérieur : « C'est une très belle expérience ». Ses objectifs pour le 31 janvier ? « Le premier est de boucler l'enduro. Le deuxième est de faire mieux que l'année dernière. » ■

P.-F. C.

Jean-Marie Fromonot, maire pessimiste

Les vœux que le maire, Jean-Marie Fromonot, présentait vendredi soir aux habitants réunis au caveau, n'étaient pas plus optimistes que les précédents : « Les années se suivent et nous n'apercevons aucune embellie. Bien que nous payions plus cher, aucune amélioration avec la communauté de communes. Les dotations de fonctionnement de l'État continuent de diminuer. À notre niveau, ça fusionne tous azimuts suite à l'application de la loi



ÉLU. Jean-Marie Fromonot, au cours de ses vœux, a prédit « la fin de notre ruralité ».

Notre », a-t-il précisé.

Revenant à Villy et après avoir regretté la disparition du comité des fêtes, le maire a parlé projets pour son village en annonçant la poursuite de la rénovation des routes et chemins et la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales derrière la place Saint-Vincent : « Faisons raisonnablement les travaux utiles tant que nous sommes maîtres chez nous », a-t-il conclu avant de formuler des souhaits « de fraternité et de solidarité ». ■

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 17 février 2016

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Jacqueline ZELIOLI.

MM. François BACHELIER, Bruno GERMANEAU, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT.

Absents excusés : Andrée POITOUT, Vincent TUPINIER,

Absente : Karine TUPINIER

La séance est ouverte à 18h 00

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire donne la parole à Joël HENRY, présent dans la salle, qui fait part des problèmes de stationnement rencontrés rue St Etienne au niveau de la porte d'entrée de sa propriété.

Les voitures garées le long du trottoir d'en face ou le long de chez lui l'empêchent de sortir, notamment lorsque sa remorque est attelée ou lorsqu'il sort avec son camping car.

Il demande au conseil de trouver une solution qui pourrait consister, selon lui, à marquer au sol des emplacements à des endroits non gênants.

Après son départ, suite à débat, le Maire annonce qu'il contactera M. PELLOIS, de l'Agence territoriale, pour le conseiller dans le cadre d'un plan global de stationnement dans le village.

1) Compte rendu de la séance du 18 novembre 2015

Approuvé à l'unanimité.

2) Chemin de Seignelay

Partant du principe qu'aucune subvention ne sera accordée, le Maire penche pour la solution buses plastique sur toute la longueur de fossés concernée.

Ces travaux, ainsi que le bac de rétention destiné à recueillir les eaux pluviales, devront être réalisés cette année, en ayant recours à l'emprunt, sachant qu'un remboursement de 5 951 € s'arrête en juin, que l'excédent global 2015 se situe aux environs de 7 000 €, et que la DGF (Dotation globale de fonctionnement) va être ramenée à 5 000 €.

Une somme d'environ 60 000 € est à prévoir. L'enduit de la route sera à refaire après les travaux

Patrick VAILLANT informe que le syndicat du Serein va déterminer les parcelles de vignes amont en vue de contacter les propriétaires.

Le Maire ne voit pas l'intérêt de cette démarche, estimant que le problème qu'il faut résoudre aujourd'hui se situe en aval.

François BACHELIER fait remarquer que les trottoirs de la rue St Etienne sont à refaire, le maire confirme. Bernard LECUILLER ajoute que la rue St Etienne est aussi à refaire, ainsi que la rue Tant Qu'un Quart.

Plusieurs fossés sont à refaire

Le Maire annonce qu'il va interroger le Conseil Général au sujet de la rue St Etienne qui est une voie départementale, et fait part de son intention de goudronner le chemin de Beines. Il estime que les rues

Tant Qu'un Quart, Traversière et Marie Adeline doivent faire l'objet d'un même chantier à programmer pour 2017 (si possible).

3) Rapports d'activité 2014

Les rapports déchets et eau potable sont mis en circulation pour les conseillers et mis à disposition des habitants ensuite en mairie.

4) Indemnités des élus

Un décret de loi oblige les communes de moins de 1 000 habitants à appliquer le montant maximum des indemnités allouées aux maires et adjoints à compter du 1^{er} janvier 2016.

La mise en conformité de ce texte porte l'indemnité du maire à 640 € bruts par mois et celle des adjoints à 251, pour un surcoût budgétaire annuel de 2 500 €.

Le conseil vote une délibération pour entériner cette disposition.

5) Questions diverses

- **Séjour en classe de neige** : participation au SIVOS de 600 € pour les 4 enfants du village
- **Aire de jeux** : suite aux travaux de mise aux normes du portique, un contrat de contrôle avec la SOCOTEC pour 144 € par an, est proposé : Accord du conseil.
- **Randonnée gourmande** de Chablis passe par Villy le 24 avril
- **Rallye auto du Chablisien** : étape à Villy le 21 mai
- **Course pédestre Pontigny/Chablis** : passage à Villy le 21 mai
- **Cagnotte St Vincent Tournante 2005** : le Comité St Vincent étant dissous, le reliquat de 1 500 € est reversé à la commune. Il est proposé d'utiliser une partie de cet argent pour refaire un Saint Vincent communal. François BACHELIER est chargé de contacter le sculpteur Yvan BAUDOIN.
- Bernard LECUILLER se déclare sceptique au regard de la loi sur la laïcité, quant au caractère légal de cette dépense.
- **Impasse PIGE** : Patrick VAILLANT fait remarquer que ce passage privé, entretenu par la commune, peut, à l'avenir être éventuellement fermé par de nouveaux propriétaires.
- **Logement communal** : le dossier est en cours d'instruction chez l'avocat.
- **Commission des impôts** : pas de modifications pour le foncier bâti, pour le non bâti, une mise à jour de plusieurs parcelles changeant d'appellation est communiquée au conseil.
- **Commission des finances** : réunion de préparation du budget le 14 mars à 20 heures.
- **Conseil municipal** : vote des budgets Mardi 29 mars à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 29 mars 2016

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Jacqueline ZELIOLI, Andrée POITOUT,
MM. François BACHELIER, Bruno GERMANEAU, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT.

Absente : Karine TUPINIER

La séance est ouverte à 20 heures.

Avant d'entamer l'ordre du jour, sur proposition du maire, le Conseil accueille Alain GUICHARD et Cédric CHERRIER, qui se proposent de reprendre en main la société de chasse communale.

Le Maire rappelle aux conseillers qu'il ne veut plus s'occuper de la chasse, et qu'il souhaite que celle-ci soit gérée par des chasseurs.

Les deux invités font part de la complexité du travail administratif en raison d'une réglementation de plus en plus stricte, et de la responsabilité occasionnée par les risques d'accident.

La chasse conserverait son statut de chasse communalisée, mais serait confiée à un groupement ou association de chasseurs qui en assureraient la gestion ainsi que l'organisation, et en seraient responsables.

Les droits de chasse seront toujours abandonnés à la commune par les propriétaires.

Une convention signée entre la mairie et l'association fixerait les modalités et en définirait les rôles respectifs, comme le montant de la participation financière annuelle versée par l'association, par exemple.

Après le départ des visiteurs, le Maire sollicite l'avis des conseillers sur le principe de ce mode de fonctionnement.

L'unanimité se prononce pour.

Le Maire sera l'interlocuteur de la commune vis-à-vis de l'association. Un rendez-vous sera fixé pour mettre au point les aspects techniques du dossier.

Ordre du jour

1) Compte rendu de la séance du 17 février

Approuvé à l'unanimité.

2) Compte administratif 2015

Fonctionnement

Les dépenses s'élèvent à **104 494, 79 €** pour **125 237, 92 €** de recettes, soit un excédent de fonctionnement de **20 743, 13 €** reporté en section d'investissement

Investissement

Les dépenses se montent à **47 932, 82 €** pour **37 774, 97 €** de recettes soit un déficit de **10 157, 85 €**

Soumis au vote, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

3) Budget prévisionnel 2016

La commission des finances fait les propositions suivantes :

Fonctionnement :

Budget équilibré dépenses/recettes pour un montant de **120 214 €**, le principal poste revu à la hausse étant la rubrique « **Voies et réseaux** » avec le goudronnage du chemin de Beines et le curage des fossés.

Investissement :

Equilibre dépenses/recettes pour un montant de **85 053 €**, la principale dépense consistant au busage des fossés du chemin de Seignelay, avec création d'un bac de rétention.

Un emprunt de 60 000 € est nécessaire pour boucler la section investissement.

Soumis au vote, cette proposition de budget est approuvée à l'unanimité.

4) Taux des 4 taxes :

Après débat, le Conseil décide de ne pas augmenter les taxes cette année, sachant que les bases d'imposition sont revues à la hausse par l'administration fiscale.

Taxe d'habitation	15, 98 %
Foncier bâti	11, 19 %
Foncier non bâti	24 ; 98 %
CFE	17, 75 %

5) Questions diverses

- **Logement communal** : la procédure d'expulsion est toujours en cours. Le dossier est suivi par l'avocat. Le préjudice financier se monte à 6 000 € hors frais de procédure.
- **Fossés** : F. BACHELIER coordonne les travaux avec le service travaux de la CCPC
- **Stationnement rue St Etienne M. PELOIS** de l'Agence territoriale routière prend rendez-vous avec le maire pour définir les emplacements.
- **St Vincent** : F. BACHELIER est chargé de recontacter le sculpteur Yvan BAUDOIN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 8 juin 2016

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Jacqueline ZELIOLI, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER

MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT.

Absent excusé : Vincent TUPINIER,

La séance est ouverte à 20 heures

1) Compte rendu de la séance du 29 mars 2016

Approuvé à l'unanimité

2) Eaux pluviales-adhésion à l'Agence technique départementale (ATD)

Suite à l'entrevue avec les responsables de l'ATD, le maire demande l'approbation du conseil pour signer la convention qui permet aux communes de bénéficier du conseil et de l'assistance nécessaires à la réalisation de certains équipements.

Ce serait le cas, par exemple, pour les fossés du chemin de Seignelay, du bac de rétention en Corniottes, ou du ralentissement de la vitesse dans les rues de la commune.

Le Conseil donne son accord.

L'ATD demande si la commune envisage de restaurer la cabane de cantonnier située sur la RD 124 entre Lignorelles et Ligny. Cette construction presque en ruine constitue un danger pour la circulation, et devra être protégée d'une glissière de sécurité d'une longueur de 100 m.

Les réparations et la glissière seraient aux frais de la commune, mais si elle décide de l'écrouler, le département prend l'opération à sa charge.

De plus, la pose d'une glissière dans le respect des normes, empêcherait l'accès à la cabane.

Les conseillers estimant que d'autres dépenses sont plus utiles, optent pour la destruction de la cabane.

3) Questions diverses

- **Catastrophes naturelles :** les dossiers sont à remettre en mairie avant le 15 juin
- **Logement communal :** le dossier d'expulsion est en cours, retardant la mise en location.
- **Chiens errants :** Le maire ne peut que prendre un arrêté pour examen vétérinaire. Un référent gendarme a été désigné, et s'occupera de ce problème dans le courant du mois de juin.
- **Eaux usées Leroux :** Le Syndicat n'a pas adressé la taxe de raccordement pour recouvrement, donc la pose du tabouret ne peut s'effectuer.
- **Secrétariat :** le remplacement de la secrétaire pour congés de maternité sera à prévoir après les congés d'été.
- **Stationnement :** toutes les rues du village sont concernées. Une réflexion sera menée pour déterminer les emplacements.
- **Chasse :** le Maire fait part d'un courrier mensonger de Bernard Corbier, qui affirme que le maire l'exclut de la chasse communalisée, sournoisement comme cela a été fait par le passé. Le maire rappelle que Bernard CORBIER a été exclu de plusieurs sociétés de chasse par lesquelles il est passé. Le maire souhaiterait que tout le monde soit d'accord pour éviter une scission et que les chasseurs s'entendent en bonne intelligence, mais ce n'est pas gagné.

Les conseillers considèrent qu'on ne peut pas refuser une action à qui que ce soit. Le sujet sera évoqué lors de la rencontre de lundi prochain avec les candidats responsables de la reprise de la chasse, Messieurs GUICHARD et CHERRIER.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 20 juillet 2016

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER
MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT.
Absents excusés : Vincent TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

La séance est ouverte à 20 heures 30

1) Compte rendu de la séance du 8 juin

Approuvé à l'unanimité

2) SIVU du Moulin des Fées

Les 2 syndicats d'eau potable captant sur le site du Moulin des Fées ont été instamment « priés » par le préfet de fusionner en une seule entité au 1^{er} janvier 2017.

Le nouveau syndicat composé de 11 communes, qui sera repris par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2020, prend le nom de SAEP des Fées.

Pour entériner une décision préfectorale déjà prise, les conseils municipaux doivent prendre une délibération pour se positionner !

Le Conseil se prononce pour cette fusion.

Les travaux d'amélioration des réseaux de Lignorelles et La Mouillère sont à réaliser

3) Chasse

MM. Guichard et Cherrier se sont entretenus avec le Maire et les adjoints sur le mode de fonction de la future association de chasseurs et la Mairie. Suite à réflexion, ces derniers ont finalement décidé de ne pas donner suite à cette possibilité d'organisation.

Face à cette situation, le Maire demande qui est prêt à reprendre en main la chasse communale.

Aucun conseiller ne se portant candidat, Bernard LECUILLER propose de rencontrer Brigitte Di Blas afin de lui demander si elle accepterait une délégation du Mairie pour remplir cette fonction.

Le Conseil mandate B. LECUILLER pour cette démarche.

L'attribution de bagues est de 4 pour le chevreuil et 4 pour le sanglier.

4) Trésorerie

42 % de dépenses effectuées à ce jour. Le poste Voies et réseaux est intact à ce jour, mais F. BACHELIER informe que le service travaux de la CCPC a commencé le curage des fossés.

5) Dématérialisation

La transmission informatique des documents budgétaires à la préfecture est opérationnelle. Le Conseil prend une délibération pour la valider.

6) Questions et informations diverses

- **Arbres de la propriété Henry côté RD 131** : cette route étant départementale, la question de la compétence va être posée aux services départementaux.
- **Stationnement rue St Etienne** : B. LECUILLER, suggère, comme le préconise l'Agence territoriale routière, de rencontrer les riverains concernés pour trouver une solution satisfaisante pour tout le monde.
- **Eaux pluviales Rue Tant Qu'un Quart** : pour éviter des inondations en cas de violents orages, il suffirait d'araser la partie de cette voie comprise entre la rue Traversière et le rû du Pic. Mais cette solution aurait pour conséquence un éventuel débordement de ce cours d'eau.
- **Logement communal** : le dossier d'expulsion devrait aboutir en septembre, donnant la possibilité à la mairie de reprendre possession des lieux.
- **Propriété Devos** : le site est mis en vente en 3 lots distincts.
- **Propriété Pigé** : Idem

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 15.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 21 septembre 2016

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI
MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT.
Absents excusés : Vincent TUPINIER, Karine TUPINIER.

La séance est ouverte à 20 heures

1) Compte rendu de la séance du 29 juillet 2016

Approuvé à l'unanimité.

2) Chasse Communale :

Brigitte Di-Blas a accepté d'en prendre la responsabilité. Certains droits de chasse ont été abandonnés par des propriétaires à M. RIGOUT Le règlement a été réécrit avec plus de rigueur et devra être signé par chaque actionnaire. Le montant de l'action est maintenu à 200 € pour les extérieurs et 100 pour les résidents.

3) Association foncière de La Chapelle Vaupelteigne

L'association étant dissoute, la mairie de La Chapelle nous informe que cette dernière, propriétaire des parcelles concernées, en fait don à sa commune.

Ces parcelles sont enclavées entre deux prairies cadastrées sur Villy, accessibles par la RD 131.

Le Conseil se sentant mis devant le fait accompli, donne son accord par défaut, estimant regrettable d'abandonner cette partie du finage

Le Maire fera part de ces remarques au Maire de La Chapelle.

4) Arrêts de bus scolaires

Le Maire précise que les arrêts de bus (et non le stationnement) doivent obligatoirement être matérialisés au sol, les passages piétons devant se situer à l'arrière du car.

La commune doit se mettre en conformité Les premiers emplacements définis avec les services départementaux occasionnant une gêne aux riverains, il est décidé de les matérialiser d'un côté le long de la maison Roger Bachelier et le long du mur de la mairie de l'autre.

Des passages piétons seront peints pour la descente du bus se dirigeant vers Maligny.

Des panneaux « *Arrêts de bus scolaires* » seront également posés.

5) Questions et informations diverses

- **Propriétés en vente :** des renseignements d'urbanisme et d'accès aux différents réseaux devront être fournis.
- **Alimentation électrique Macedo :** le Maire a demandé que ces travaux ne se fassent pas avant le 3 octobre, en raison des vendanges.
- **Impasse Pigé :** la descente aboutissant à la propriété Durup, est donnée à la commune de Villy par la famille Pigé. Les problèmes de surface étant réglés, la transaction est en cours.
- **Commande de chocolats des + de 70 ans :** reconduite
- **Repas des + de 70 ans :** 26 octobre.
- **Frais de transports scolaires :** la commune prend en charge le remboursement des 100 € pour le primaire et 110 pour le collège, sur présentation de justificatifs.
- **Remplacement de la secrétaire de mairie :** Le Maire se renseigne auprès de la mairie de La Chapelle Vaupelteigne et de l'ancienne secrétaire de Sacy qui aurait des disponibilités.

- **Entretien des fossés** : Une partie du chemin de Seignelay ainsi que le chemin de Beines sont faits. Sous Mont Sabot est en attente.
- **Chemin de Seignelay** : le dossier est toujours en cours d'instruction. Il sera procédé à la restauration des endroits les plus dégradés dans un premier temps.
- **Terrain Savary** en Corniotte : la propriétaire informe que cette parcelle, pour laquelle la commune s'était porté acquéreur, n'est pas à vendre.
- **Chiens Delrue** : La gendarme référent en charge du dossier ne sera disponible qu'à partir du 26 septembre, date à laquelle la mairie s'informerera de la situation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h 30

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 22 novembre 2016

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT,
MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno
GERMANEAU, Vincent TUPINIER, Patrick VAILLANT.
Absents excusés : Bernard LECUILLER (pouvoir à Jean Marie FROMONOT),
Absentes : Karine TUPINIER, Jacqueline ZELIOLI

La séance est ouverte à 18 heures

1) Compte rendu de la séance du 21 Septembre 2016

Approuvé à l'unanimité.

2) Contrat d'entretien du réseau éclairage public

Le contrat signé en 2012 avec EIFFAGE pour l'entretien du réseau d'éclairage public arrive à échéance fin 2016. Le maire propose de le renouveler pour 4 ans à raison d'un passage par mois pour la somme de 501.78 euros annuels. Accord unanime du conseil.
Les décorations de Noël seront posées le 1er Décembre.

3) Indemnité de fin d'année du personnel

Le conseil donne son accord pour reconduire en 2016 les indemnités de fin d'année accordées au personnel. En ce qui concerne Mme Legendre, qui remplace Nathalie, cette indemnité lui sera versée à la fin de son contrat.

4) Décisions modificatives

Le Maire précise que, suite au remplacement de Nathalie en congés de maternité, le poste salaires sera en dépassement de moins de 1000 euros à fin 2016. Il propose de prendre cette somme sur la rubrique Travaux qui ne sera pas utilisée en totalité cette année
Accord du conseil

5) Point sur la trésorerie

Le maire fait le point sur la consommation financière des différentes rubriques budgétaires au 22/11/2016

Rubrique 11 (Achats, travaux, frais divers) 74 %
Rubrique 12 (frais de personnel) 83 %
Comptes 65/66 (indemnités, divers contributions, intérêts) 83 %
Total des dépenses 79 %
Total des recettes 83 %

6) Questions diverses

- Le maire informe le conseil que Marceline LEGENDRE sera notre agent recenseur
Le recensement de notre commune se fera du 15 janvier au 15 février 2017
- Logement communal : le jugement de l'ancien locataire est reporté au 17 Janvier 2017. Le logement et le garage étant vide, il a été demandé à l'avocat d'activer la procédure pour récupérer les locaux dès que possible.
- La messe de St Vincent locale (Maligny, La Chapelle, Lignorelles et Villy) aura lieu à Villy le 21 Janvier 2017, le conseil est d'accord pour offrir le vin d'honneur

- François va reprendre contact avec Yvan BAUDOIN au sujet de notre nouvelle statue de St Vincent
- **Chiens Delrue** : La gendarme référent en charge du dossier a demandé au maire de faire une délibération selon modèle qui doit être envoyée en mairie.
- Suite à une demande faite par une élève infirmière demeurant dans la commune, le maire mettra à disposition gracieuse de sa promo le caveau le lundi 03 avril 2017

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 19 h



BONNE À MER et BONNE SAUS THE